
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUATORZE OCTOBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Stéphanie LETELLIER

OBJET : Budget prévisionnel 2027 - Forfait global de soins des résidences autonomie

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les résidences autonomie du centre communal d'action sociale (CCAS) assurent pour les résidents qu'elles accueillent, des activités de prévention et d'accompagnement des soins. Elles perçoivent à ce titre un financement par l'Assurance Maladie.

Les dépenses réalisées au titre du forfait global de soins comprennent, à titre principal, la rémunération des personnels infirmiers et aides-soignants. Les autres dépenses concernent l'achat de produits usuels nécessaires à la réalisation des soins.

Pour l'année 2027, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins s'établissent à 791 079 €.

Les recettes seront imputées aux budgets annexes des résidences autonomie, groupe I « Produit de la tarification », article 731108 « Produit à la charge de l'Assurance Maladie ».

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins pour l'année 2027.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20261014-DEL-2026-094-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE D’ANGERS
Résidences pour personnes âgées
BUDGET SOINS 2027

Etablissements : Résidences Bellefontaine, Saint-Michel, Monplaisir, Les Justices, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin.

Gérés par : CCAS d’Angers – Bd de la Résistance et de la Déportation – BP 80011 49020 ANGERS Cedex 02

Signature de la convention : Présidente déléguée du CCAS d’Angers

Convention collective appliquée : Statut de la fonction publique territoriale

Budget prévisionnel soins 2027 791 079 €, calculé sur les bases de reconduction des moyens attribués

Caisse pivot : CRAM de Nantes – CPAM d’Angers

Etablissements	Année 2026 – Budget prévisionnel			Année 2026 – Budget attribué			Année 2027 – Budget prévisionnel		
	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global annuel
Résidences Bellefontaine, Saint-Michel, Monplaisir, Les Justices, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin	491	179 215	763 703	491	179 215	791 079	491	179 215	791 079